



Arrêté n° A-DG-A-2023-5
portant désignation de
Monsieur Benoît SOHIER
pour représenter le Président du Conseil
départemental au Comité stratégique
aéroportuaire de Saint-Malo

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Benoît SOHIER conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du Président du Conseil départemental au Comité stratégique aéroportuaire de Saint-Malo ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Benoît SOHIER, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, est désigné en remplacement de Madame Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ pour représenter le Président du Conseil départemental au sein du Comité stratégique aéroportuaire de Saint-Malo ;

Article 2 : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le **31 AOUT 2023**

Le Président,

Jean-Luc CHENUT